



ST Reha Newsletter septembre 2017

Documentation sur le relevé des données 2018 - Modifications importantes !

Les directives concernant le relevé des données 2018 seront mises en ligne en septembre 2017 sur le site Web de SwissDRG SA. Les importantes modifications suivantes sont déjà connues :

Statistique médicale

Relevé des données supplémentaires par groupes de patients (MD)

Etant donné l'illustration de toutes les évaluations servant au classement dans la classification CHOP, et l'objectif de définir les rémunérations supplémentaires via cette même classification, un relevé des données MD est incontournable. Outre l'extension des champs de classification CHOP, ce relevé couvre aussi, pour chaque cas, le codage de tous les diagnostics et médicaments délivrés importants.

Adaptation du format de données générales (MB)

Le relevé des données MD rend superflu le champ supplémentaire 51 FID (numéro d'identification du cas), documenté en dehors de la définition de l'OFS; il est donc supprimé.

Fichier des coûts par cas

Introduction d'un nouveau fichier des coûts par cas (délai transitoire)

Pour la somatique aiguë, un nouveau [format de fichier des coûts par cas](#) a été introduit en deux étapes en 2017, pour tenir compte des diverses modifications apportées au relevé de l'unité finale d'imputation REKOLE©. Le passage à ce nouveau format ne sera obligatoire qu'en 2019, pour laisser assez de temps à la mise en œuvre.

Données RE

Adaptation du format de données

Le relevé de la participation d'un gériatre ou d'un pédiatre est supprimé. Afin d'éviter une adaptation inutile du format de données, les champs doivent désormais être laissés vides.

Relevé de données complémentaires

Relevé des médicaments par la statistique médicale

Nous avons mentionné que les médicaments faisaient maintenant l'objet d'un relevé dans le cadre de la statistique médicale; il n'est donc plus nécessaire de les consigner dans le relevé de données complémentaires.

Meilleures salutations

Nadine Freind
ST Reha
SwissDRG SA
reha@swissdrg.org

Sur notre site Web, vous pouvez vous [abonner](#) à ou [désabonner](#) de la Newsletter.